



## **Le Conseil international des infirmières salue l'adoption de la résolution portant création d'une institution des Nations Unies pour les femmes**

**Genève, Suisse, le 18 septembre 2009** – Le Conseil international des infirmières (CII) se félicite de la décision prise cette semaine à l'unanimité\* par l'Assemblée générale des Nations Unies de créer une entité des Nations Unies consacrée aux femmes, dont le mandat sera d'agir avec vigueur pour renforcer l'autonomisation des femmes et dynamiser l'action des Nations Unies en matière d'égalité entre les sexes. La résolution autorise par ailleurs le Secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-moon à désigner sans plus attendre un Secrétaire général adjoint à la tête de cette institution. Cette décision intervient au terme de trois ans de négociations et s'appuie sur une recommandation ferme présentée au Secrétaire général par le «groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies», en 2006 \*\*. La résolution et les déclarations relatives peuvent être consultées à cette adresse : [www.icn.ch/waa.htm](http://www.icn.ch/waa.htm).

«Le CII appelle le Secrétaire général à désigner rapidement un Secrétaire général adjoint qualifié, de même qu'à lancer les processus permettant d'envisager le début des activités de l'entité cette année encore», déclare Mme Rosemary Bryant, Présidente du CII. «Au niveau national, les collaborateurs et collaboratrices de la nouvelle entité devront être dotés de l'expertise nécessaire pour mener à bien les programmes définis. Ils et elles devront offrir aux gouvernements et au système des Nations Unies l'appui dont ils ont besoin pour intégrer la dimension sexospécifique à tous leurs plans, programmes et politiques. Par ailleurs, pour assurer la traduction de l'idéal de l'égalité entre les sexes en une réalité perceptible sur le terrain, la nouvelle entité devrait être dotée d'un budget initial de l'ordre du milliard de dollars des États-Unis. Nous appelons toutes les personnes que préoccupent la santé des familles et des communautés et l'amélioration de la condition humaine, de n'épargner aucun effort pour que cette institution voie le jour et commence ses activités.»

Le CII estime d'autre part qu'il faut féliciter la société civile – en particulier les infirmières et leurs organisations professionnelles au niveau national, régional et international – pour son engagement depuis trois ans en faveur de la création de la nouvelle entité des Nations Unies consacrée aux femmes. Grâce aux plaidoyers bien documentés et incessants de la société civile, les représentants des Nations Unies ont compris l'urgence de la réforme des structures des Nations Unies consacrées aux femmes, ont identifié les lacunes existantes au sein de l'Organisation à cet égard et se concentrent leurs efforts de réforme. Il est absolument indispensable que ce dialogue fructueux se poursuive tout au long du processus de mise en œuvre de la résolution, de même que pendant les activités de l'institution.

La nouvelle entité aura un ordre du jour chargé. Les femmes, les fillettes, les citoyennes et citoyens de même que les communautés ne peuvent plus attendre que les Nations Unies apportent des remèdes à une inégalité entre les sexes intolérable, source de pauvreté, d'accès inégal aux soins de santé, d'éducation insuffisante, d'exposition à la violence et d'une foule d'autres injustices en matière sociale, économique, politique et culturelle qui nuisent à la santé

et au bien-être des femmes et des fillettes du monde entier. Le développement en bonne santé des citoyens et des communautés dépend étroitement de l'éducation et de l'autonomisation des femmes, ainsi que de l'amélioration de leur santé. Partout où la participation des femmes est assurée sur un pied d'égalité, les sociétés s'épanouissent, les conflits sont moins nombreux et les économies plus fortes. L'importance cruciale de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie et du développement socio-économique ne saurait être sous-estimée.

#### **Note**

\* Extraits de la résolution sur «la Cohérence du système des Nations Unies» adoptée par l'Assemblée générale :

1.[L'Assemblée générale] appuie résolument la fusion du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) en une entité composite, en tenant compte des mandats existants;

2.[L'Assemblée générale] est favorable à l'idée que cette entité composite soit dirigée par un Secrétaire général adjoint relevant directement du Secrétaire général et que ce dernier désignera en consultation avec les États Membres, sur la base d'une représentation géographique équitable et dans le respect de la parité des sexes;

**\*\* Recommandation 8 du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies** : création dans le système des Nations Unies d'une entité unique et dynamique qui se consacre entièrement à la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les trois entités existantes (UNIFEM, Bureau du Conseiller spécial sur l'égalité entre les sexes et Division de la promotion de la femme) seront regroupées en une seule entité renforcée et indépendante, chargée de toutes les questions en lien avec l'égalité entre sexes. Cette entité aura un rôle renforcé en matière d'élaboration de normes et de sensibilisation, ainsi que sur le plan de la programmation. Elle devra bénéficier d'un financement intégral et ambitieux. L'égalité des sexes sera un élément de tous les programmes uniques de pays; le souci de l'égalité des sexes fait partie et doit continuer de faire partie de la mission de l'ensemble du système des Nations Unies.

Le **Conseil international des infirmières (CII)** est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international depuis 1899, le CII œuvre à la promotion de soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé partout dans le monde.

**Pour d'autres renseignements, veuillez prendre contact avec Linda Carrier-Walker :**

Téléphone : +41 22 908 0100 - Télécopie : +41 22 908 0101  
Courriel : [carrwalk@icn.ch](mailto:carrwalk@icn.ch) - site Internet : [www.icn.ch](http://www.icn.ch)